

INTERFOLK à MONTREGARD



15 danseurs du groupe Banja Gasy vous entraîneront dans les musiques et danses traditionnelles de Madagascar le mercredi 20 juillet à 20H30 sur la place de la fontaine (Repli à la salle multi-activités en cas de mauvais temps).

Avec leurs instruments locaux, leurs coiffures, leurs costumes, le groupe vous invite à la découverte de l'île et de ses traditions.

MANIFESTATIONS 2022

Juillet	Dimanche 10	Pique-nique géant (Collectif Fêtes rurales)
	Dimanche 17	Vente de pain lors de la messe au cimetière (APEL)
	Mercredi 20	Interfolk - Madagascar
	Vendredi 29	Don du sang
Août	Dimanche 21	Soupe aux choux (club des jeunes)
	Dimanche 28	Journée rurale (Collectif Fêtes rurales) Spectacle de vélo trial de haut niveau et initiations gratuites - Banda du Lignon – Animations pour petits et grands Repas saucisses/lentilles (APEL)
Septembre	Dimanche 4	Course cycliste (ECOF)
Octobre	Dimanche 2	Journée caritative et Téléthon (Collectif Fêtes rurales)
	Dimanche 9	Thé dansant (4 saisons)
Novembre	Samedi 5	Banquet des classes (Collectif Fêtes rurales)



AGENCE POSTALE et MAIRIE

Rappel horaires d'ouverture de l'agence postale :

Mardi, mercredi, jeudi et vendredi : de 8 h à 13 h — Samedi : de 8 h à 12 h

Congés d'été : fermeture du 05/09 au 26/09/2022 inclus

Le secrétariat de mairie sera fermé les lundis 08/08, 22/08 et 29/08 ainsi que les jeudis après-midi 11/08, 18/08 et 25/08

REMISE DE MEDAILLE

Sylvie ROCHEDIX, secrétaire de mairie depuis le 02/01/2017, a reçu dernièrement la médaille d'honneur régionale, départementale et communale pour 20 années d'exercices au sein de collectivités. Toutes nos félicitations et un grand merci pour le travail accompli au sein de notre collectivité.



Terrains constructibles, maisons à vendre et logements à louer

La commune de Montregard est très souvent sollicitée par des personnes qui souhaitent connaître les terrains constructibles vacants, les maisons à vendre et les logements à

louer sur Montregard.

Bien que des appartements et des maisons soient déjà en vente ou en location sur la commune, n'hésitez pas à contacter la mairie pour vous faire connaître au 04 71 59 93 45

Afin de pouvoir répondre à ces demandes, nous vous invitons à transmettre les données suivantes selon le cas, en les communiquant en mairie ou par mail à l'adresse suivante : commune.montregard@wanadoo.fr

TERRAINS A VENDRE	MAISONS A VENDRE	LOGEMENTS A LOUER
* Nom du propriétaire ou agence immobilière * Coordonnées téléphoniques - Communicables * Situation du terrain (adresse) * Référence de la parcelle * surface en m2 * prix au m2 (facultatif)	* Nom du propriétaire ou agence immobilière * Coordonnées téléphoniques - Communicables * Situation du bien (adresse) * Référence de la parcelle * Surface habitable * préciser si ce bien bénéficie d'un terrain ou jardin et d'un garage	* Nom du propriétaire * Coordonnées téléphoniques - Communicables * Situation du logement (adresse) * surface en m2 ou type (description nombre de pièces) * Date de disponibilité * préciser si ce logement bénéficie d'un terrain ou jardin et d'un garage



ADHESION A L'ADIL

La Communauté de Communes du Pays de Montfaucon a adhéré à l'ADIL, ce qui vous permet de bénéficier de conseils gratuits sur toutes les questions juridiques, financières et fiscales concernant votre logement.

Location, difficultés financières, travaux, accession à la propriété... Que vous soyez locataire ou propriétaire, l'Agence Interdépartementale d'Information sur le Logement Loire - Haute-Loire, vous informe et vous conseille pour toutes les questions juridiques, financières et fiscales relatives au logement.

Les juristes de l'ADIL vous apportent des réponses complètes, neutres et adaptées à votre situation, gratuitement et en toute objectivité.

Votre ADIL vous aide à prendre les bonnes décisions en vous apportant tous les éclairages nécessaires. Avant de vous engager, n'hésitez pas à consulter :

L'ADIL Loire Haute-Loire répond à vos questions par téléphone au 04 77 95 13 32

ou vous accueille dans ses locaux à Chadrac.

Plus d'info sur le site www.adil42-43.org



ADRESSAGE

Il est important de faire un rappel au sujet de l'adressage car de nombreuses personnes n'ont pas encore effectué les démarches nécessaires.

L'adressage des lieux-dits a été réalisé en 2019 (2017 pour le bourg). Il est obligatoire de communiquer la nouvelle adresse à tous ses correspondants (assurance, banque, abonnements, EDF, SELL, etc...)

Un courrier avait été adressé à tous les habitants.

C'est une formalité à la charge de chaque habitant qui peut se faire via internet ou par courrier, et en cas de besoin peut venir solliciter de l'aide en mairie.

Cette nouvelle adresse est indispensable pour les services de secours, la poste, la distribution de colis, la mise en place de la fibre optique,...

Un délai de 6 mois est requis pour faire les démarches, au-delà les colis, lettres ne sont pas distribués.

La tolérance a été largement dépassée.



MAISON FRANCE SERVICE

Le bureau de poste de Montfaucon réunit dorénavant les services de la Poste, GRDF, la CAF, CARSAT Caisse de Retraite, Pôle Emploi, MSA, ANTS et ce, sous un même toit !

Votre Maison de services au public devient un véritable lieu d'accueil, d'information, et d'orientation. Le bureau dispose d'un îlot de services au public avec un accès à des services numériques. Les habitants peuvent être accompagnés dans leurs démarches de la vie quotidienne, en lien avec les opérateurs de services publics essentiels.

Horaires :

lundi: 9h à 12 h et 14h à 16h30

mardi: 9h à 11h45 et 14h15 à 16h30

mercredi: 8h30 à 12h et 14h à 16h30

jeudi: 9h à 12h et 14h à 16h30

vendredi: 9h à 12h et 14h à 16h30

samedi: 9h à 12h

Contact : 04 71 65 67 04



Recensement

Les jeunes, filles et garçons, nés en 2006, sont priés de se faire recenser dès le mois où ils atteignent l'âge de 16 ans et jusqu'à la fin du mois suivant. Nous vous rappelons que l'attestation de recensement, remise par la Mairie, est obligatoire pour l'inscription aux examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique.



Carte Nationale d'Identité

La carte nationale d'identité est valide 15 ans à compter du 1er Janvier 2014

Votre carte d'identité est prolongée automatiquement et reste valable 5 ans si vous étiez majeur au moment de sa délivrance et que la carte était encore valide le 1er janvier 2014.

Pour voyager à l'étranger, vous devez vérifier sur le site Conseils aux voyageurs (rubrique Entrée/Séjour) quel est le document d'identité exigé par le pays où vous vous rendez.

Si vous avez un passeport valide, il est préférable de l'utiliser.

Si vous n'avez pas de passeport, et que vous vous rendez dans un pays

qui accepte la carte d'identité, vous pouvez demander son renouvellement anticipé en produisant un justificatif du voyage à venir (attestation agence de voyages, billet avion, billet train, réservation hôtel,...)

Toute demande doit être faite auprès des mairies habilitées à élaborer votre carte nationale d'identité ou passeport.

Pour faciliter le traitement, vous devez saisir une pré-demande en ligne via le site ants.gouv.fr / Carte d'identité et passeport et ensuite suivre les démarches.

Il sera nécessaire de prendre rendez-vous auprès de la mairie choisie et des pièces justificatives seront à fournir (ancienne carte d'identité, justificatif de domicile, photo d'identité).

Pour information : si vous souhaitez modifier l'adresse figurant sur votre carte d'identité, le traitement de ce type de dossier est suspendu actuellement.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez consulter le site de la préfecture de Haute-Loire <http://www.haute-loire.gouv.fr/carte-nationale-d-identite-a947.html#!/Particuliers/page/N358>



Aides rénovation des façades



La Communauté de Communes du Pays de Montfaucon va mettre en place au 2ème semestre 2022 une aide à la rénovation des façades. D'une durée de 6 ans, elle s'adresse à toutes les personnes quelque soit leurs revenus, pour les résidences principales, secondaires et les commerces. Elle sera limitée aux façades en pierres ou crépis, pignons ou murs de clôtures visibles depuis la rue uniquement et dans certains secteurs de nos centres-bourgs. Plus de renseignements vous seront communiqués au mois de septembre.

Carte de boisement

La révision de la carte communale de boisement de Montregard a débuté. En lien avec les autres communes de notre territoire, elle sera englobée dans une carte « Intercommunale de boisement » réalisée par notre communauté de communes. La réunion de lancement est programmée fin juillet par la création des différentes commissions communales.

SURVEILLENZ LE MOUSTIQUE TIGRE

LE SAVIEZ-VOUS ?

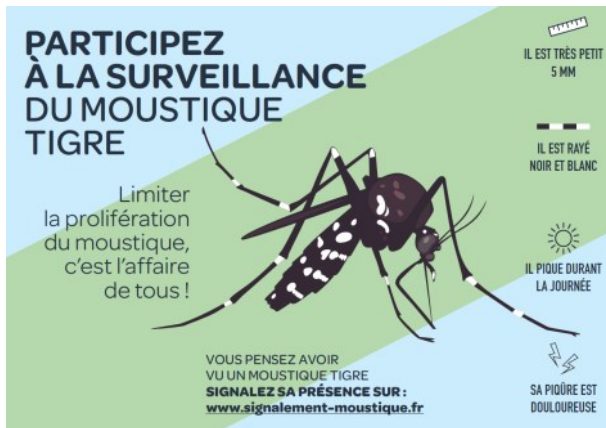
Le moustique tigre n'aime pas voyager : il vit dans un rayon de 150 m ! Le moustique qui vous pique est né sur votre extérieur ou dans votre quartier.

Pour pondre ses œufs, le moustique tigre n'a besoin que d'une petite quantité d'eau : un bouchon à l'envers lui suffit... **Alors faisons la chasse aux eaux stagnantes !**

Chaque femelle moustique tigre pond environ 200 œufs, même dans de petites quantités d'eau. C'est là qu'il faut agir... **PARTOUT, SUPPRIMEZ LES EAUX STAGNANTES !**



Le moustique tigre fait l'objet d'une surveillance renforcée car il peut, dans certaines conditions très particulières, transmettre les virus de la Dengue, du Chikungunya ou du Zika (s'il a piqué un malade revenant d'une zone où sévissent ces maladies).



LIMITER LA PROLIFÉRATION DU MOUSTIQUE

Éliminez les endroits où l'eau peut stagner... coupelles des pots de fleurs, pneus usagés, pieds de parasol, encombrants, jeux d'enfants...

Pensez aussi à entretenir les sépultures dans les cimetières, lieux propices au développement des moustiques.

Vérifiez le bon écoulement des eaux de pluie et des eaux usées (gouttières, rigoles...).

Couvrez les réservoirs d'eau, bidons d'eau, citernes, bassins avec un voile ou un simple tissu.

Empêchez la stagnation d'eau dans les piscines hors d'usage.

Plus d'informations sur le site de l'ARS : www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr

ET LE FRELON ASIATIQUE !

Le frelon asiatique poursuit sa progression sur le territoire régional. Outre la problématique liée à sa présence sur les zones urbanisées, il représente une véritable menace pour la biodiversité et la santé des abeilles.

Plan de surveillance et de lutte régional

Un dispositif de surveillance et de lutte, piloté par la FRGDS, vise à repérer et faire détruire les nids par des entreprises spécialisées avant la sortie des fondatrices (à la fin de l'automne), afin de maintenir la population de frelons asiatiques à un niveau acceptable.

Deux types de nids peuvent être observés au cours de l'année :

Les nids primaires : visibles dès les premiers beaux jours, au printemps,

Les nids secondaires : visibles dès le début de l'été, correspondant à une délocalisation de la colonie qui abandonne le nid primaire, trop petit.

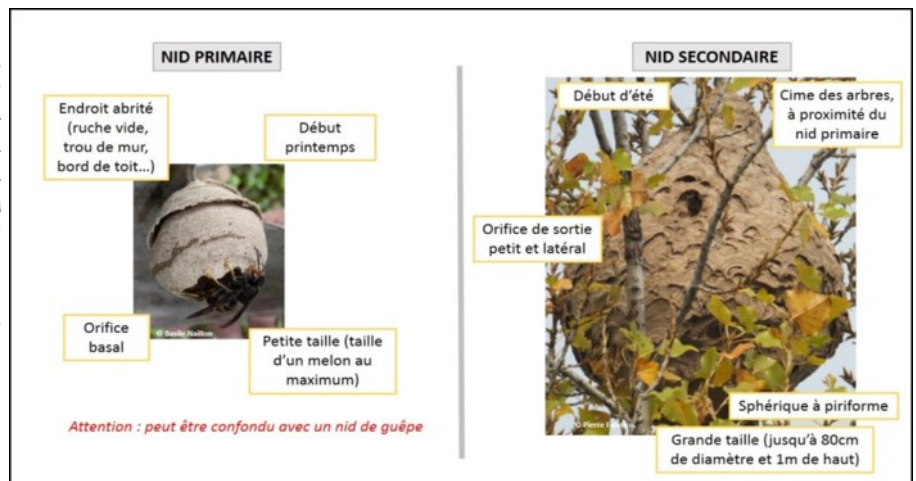
Comment signaler un individu ou un nid ?

Toute personne suspectant la présence d'un frelon asiatique est invitée à en faire le signalement sur la plateforme de signalement en ligne : frelonsasiatiques.fr

2021 : Des indicateurs à la hausse

L'année 2020 a été une année record en termes de présence du frelon asiatique sur l'ensemble de la région Auvergne Rhône-Alpes, avec une hausse explosive du nombre de nids découverts (2900 en 2020 contre 786 en 2019), sans préjuger de l'évolution attendue cette année, la campagne 2020 nous incite à la plus grande vigilance pour 2021.

Il est donc essentiel de déclarer, nous comptons sur vous !





RAPPEL DECHETS VERTS et ECOBUAGE

Ne brûlez pas vos déchets verts !

Le brûlage des déchets verts est interdit.

Ces déchets doivent donc être transportés en déchetterie, compostés ou broyés.

Le brûlage des déchets verts et les écobuages entraînent régulièrement des incendies.

La réglementation concernant les écobuages diffère selon les périodes de l'année.

- du 01/10 au 29/02, il est interdit à toute personne autre que le propriétaire ou l'exploitant du terrain, boisé ou non de porter ou d'allumer du feu à moins de 200m des bois, forêts ou terrains assimilés
- du 01/03 au 31/05, il est interdit à tous de porter ou d'allumer du feu à moins de 200m des bois et forêts, si il n'y a pas d'autorisation du maire
- du 01/06 au 30/09, il est interdit à tous de porter ou d'allumer du feu à moins de 200m des bois, forêts, plantations, landes, maquis et garrigues. Sur cette période une dérogation peut-être accordée par le préfet.



RAPPEL DES CONSIGNES DE TRI



	ETE		HIVER
	Du 01er avril au 31 octobre		Du 01er novembre au 31 mars
Lundi	09h00—12h	14h-18h	14h—18 h
Mardi	09h00—12h	14h-18h	14h—18h
Mercredi	FERME		FERME
Jeudi	09h00—12h	14h-18h	14h—18h
Vendredi	09h00—12h	14h-18h	14h—18 h
Samedi	09h00—12h	14h-18h	09h00—12h 14h—18h

RAPPEL CHIENS ERRANTS

Aux termes de l'article L. 211-22 du Code rural, « les maires prennent toutes dispositions propres à empêcher la divagation des chiens et des chats. Ils peuvent ordonner que ces animaux soient tenus en laisse et que les chiens soient muselés. Ils prescrivent que les chiens et les chats errants et tous ceux qui seraient saisis sur le territoire de la commune sont conduits à la fourrière ».

Le maire est donc tenu d'intervenir pour mettre un terme à l'errance ou la divagation des chiens et des chats sur le territoire de sa commune. A ce titre, il doit prendre un arrêté municipal afin de prévenir les troubles que pourrait engendrer la divagation de ces animaux.

La violation de cet arrêté sera sanctionnée par une contravention de première classe dont le montant s'élève à 38 € au maximum en vertu de l'article R. 610-5 du Code pénal.

Le contrevenant pourra également encourir une contravention de deuxième classe, d'un montant maximum de 150 €, s'il tombe sous le coup de l'article R. 622-2 du Code pénal qui réprime le fait de laisser divaguer un animal susceptible de présenter un danger pour les personnes (pour plus de détails, se reporter à la note intitulée « Règles applicables aux animaux dangereux » mise en ligne sur le site Internet de l'AMF).



Communication de La Poste :

En 2021, 165 facteurs ont été mordus par des chiens en Auvergne Rhone-Alpes.

La gravité de ces agressions s'est traduite par 709 jours d'arrêts de travail.

Au-delà des blessures physiques infligées par le chien, les facteurs et factrices mordus sont fragilisés et repartent en distribution anxieux de se retrouver à nouveau face à un chien. Ces agressions sont imputables à des chiens réputés « gentils, qui n'avaient jamais mordu auparavant ».

Tout propriétaire de chien, est donc concerné par ce risque, qui engage sa responsabilité pénale.

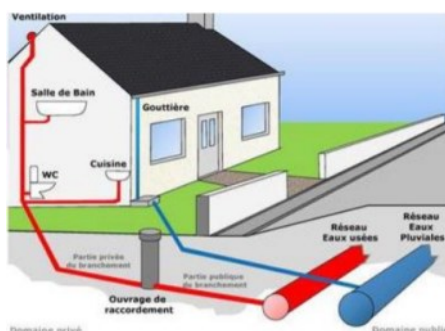
Pour permettre la distribution de votre courrier tout en protégeant votre facteur, nous vous remercions de vérifier que :

- votre boîte aux lettres est positionnée et accessible depuis l'extérieur de votre propriété (sans que le facteur ait à passer sa main par-dessus un portail ou à travers un grillage).
- votre sonnette fonctionne et soit installée à l'extérieur de la propriété.
- d'apposer (sur la base du volontariat) un sticker fourni par La Poste informant le facteur ou son remplaçant de la présence d'un chien.

Quelle que soit la taille de votre chien ou son caractère, merci de veiller à ce qu'aucun contact ne soit possible entre lui et le facteur.



Depuis plusieurs années, la commune de MONTREGARD s'est engagée dans la réduction puis la suppression de tous désherbants chimiques. Depuis cette année, Montregard est labellisée « Commune sans pesticide ». Grâce au travail de nos agents, les rues du bourg sont désherbées mécaniquement et manuellement et le cimetière a été entièrement enherbé par des semences résistantes aux forts piétinements et aux terrains secs.



DIAGNOSTIQUE

Suite à la consultation lancée par la commune de Montregard concernant la révision du schéma directeur en assainissement, le cabinet BCM Montorier de Saint-Etienne Lardeyrol a été retenu pour réaliser le diagnostic de nos réseaux d'assainissement collectifs, de la station d'épuration et mettre à jour ce schéma directeur.

PROJET DE REQUALIFICATION DU CENTRE BOURG



Ce programme a débuté en début d'année avec une équipe de maîtrise d'œuvre constituée de l'atelier "Jardinier des villes" (Architecte Urbaniste), le bureau d'études techniques "Géolis" (Géomètre) et la société "Alpages" (Paysagiste).

Tous les habitants de Montregard, résidant au bourg ou dans un hameau, ont alors été invités à participer et à faire remonter leurs idées et propositions auprès de la mairie.

Une présentation a été effectuée le 13 mai dernier devant une assemblée d'une cinquantaine de personnes qui a pu s'exprimer sur le sujet.

3 grands principes ont été proposés :

- Conforter l'unité du village par l'aménagement
- Apaiser les circulations pour favoriser les piétons et les modes doux tout en conservant les « pratiques » VL (vers des espaces partagés NON pensés pour la voiture)
- Choix de matériaux simples et pérennes en rapport avec le site : LA PIERRE

L'équipe de maîtrise d'œuvre a pris en compte les nombreuses remarques pour peaufiner le projet.



DES PROSPECTIONS ARCHÉOLOGIQUES À MONTREGARD

Depuis l'année dernière, des prospections sont menées dans le cadre d'un programme de recherche DynamHaut (Dynamiques de peuplement du territoire rural du Haut Velay granitique (Haute-Loire) à l'époque médiévale), comme nous l'évoquions dans notre bulletin précédent.

Trois groupes ont pu enquêter sur la commune de Montregard en 2021 sur trois secteurs : le castrum (site du château), le bourg groupé autour de son église et les chemins aux abords de ce lieux en allant vers le Châtelard (lieu-dit qui indique un ancien lieu fortifié).

Les données enregistrées sur le terrain ont pu être comparées avec le relevé LIDAR effectué début 2021.

En mai 2022, l'équipe d'archéologues, encadrée par Méline BIZRI, est revenue à Montregard pour tenter de découvrir le lieu d'implantation du fort de Giraudon, ayant existé au XVI^{ème} siècle lors des guerres de religion.

Une présentation de tous ces résultats a été réalisée par l'archéologue le 18 juin à Montregard à l'occasion de l'assemblée générale du GRAV (Groupe de Recherche Archéologique Vellave).

Une visite commentée du site du château a clôturé l'après-midi.

Les premiers résultats de ces recherches seront publiés prochainement sur le site internet de Montregard.

L'enquête va continuer à travers de nombreuses analyses de données (prospections, Lidar, archives ...) À SUIVRE ...

DEPLOIEMENT DE LA FIBRE



Le site internet de l'ARCEP vous permet de connaître la situation de déploiement de la fibre.

La carte des déploiements fibre vous permet de visualiser la couverture des communes en réseaux FttH. En un clic sur une commune, vous pouvez accéder aux informations détaillées de couverture pour la commune visée.

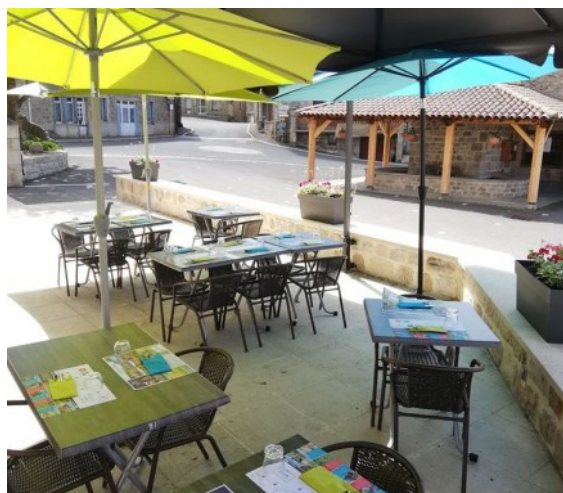
Lorsque la carte est zoomée au niveau du quartier, les adresses répertoriées par les différents opérateurs d'infrastructure sont affichées, représentées par une pastille, dont la couleur varie suivant l'état d'avancement du déploiement.

Plus d'information sur le site <https://cartefibre.arcep.fr>

NOUVEAUX ABRIBUS A AULAGNY

Deux plateformes ont été réalisées par nos agents techniques.

Elles permettront d'accueillir rapidement les nouveaux abribus déployés par la région.



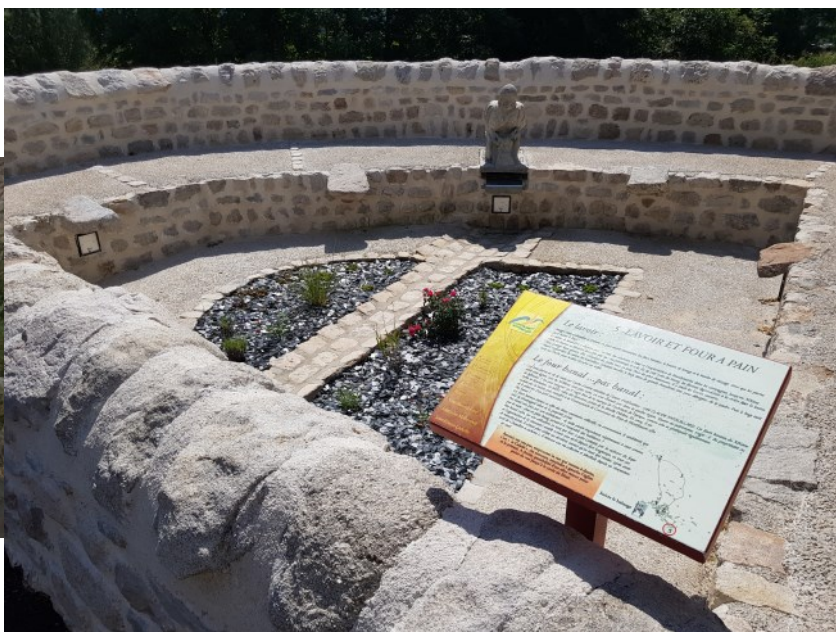
Le Tribunal de Commerce du Puy en Velay a attribué par ordonnance rendue le 12 mai 2022 la propriété du fonds de commerce de « La Petite Auberge » à la commune de Montregard. Tout est mis en œuvre pour mettre en place au plus vite un nouveau gérant afin de redonner vie au cœur de village.

RESTAURATION DU LAVOIR

La réfection du lavoir est terminée. Vous pouvez venir l'admirer et poser aux côtés de la lavandière réalisée par le sculpteur Morganais Marc Crouzet.



AVANT



ÉCOLE SAINT-JOSEPH

Notre école Saint Joseph a fait peau neuve : le hall a été repeint et une fresque représentant un serpent est venue décorer l'entrée de l'école ; cet été les classes vont aussi être repeintes. Les enfants et l'équipe pédagogique apprécient de travailler dans des locaux plein de couleurs.



En février, les élèves à partir de la GS jusqu'au CM2 se sont rendus à la piscine.

En mars, les plus grands ont passé le permis piéton ; tous ont réussi !

En avril, les élèves sont allés à Montfaucon pour participer à la semaine de l'art. Les plus grands ont visité le MUMO : musée mobile qui a présenté une expo intitulée « D'autres mondes que le nôtre ». Ils ont ensuite assisté à une pièce de théâtre « A la poursuite du Niurk-Niurk ».

Les plus petits ont assisté à un spectacle musical avec des marionnettes « Et demain, tu grandiras ».

Les élèves de CM se sont rendus à Saint Romain-Lachalm pour assister à une représentation de la Comédie de Saint Etienne.

Les élèves se sont rendus à Coubon pour faire connaissance avec leurs correspondants et ils ont accueilli à leur tour les copains de Coubon : randonnée, jeux, partage du pique-nique et du goûter.

Tout au long de l'année, les bénévoles de la bibliothèque accueillent les élèves et leur proposent des activités diverses avec notamment le prix caramel.

En cette fin d'année, les élèves de Montregard ont offert un spectacle très apprécié des parents venus nombreux.

Ils ont interprété des chants appris par Christine Bourret de l'école de musique et des danses accompagnées par Amandine Massardier à l'accordéon.

L'année se termine avec le voyage scolaire de 2 jours dans le Puy de Dôme avec une randonnée au Puy de la Vache et la visite à Vulcania.

L'équipe pédagogique souhaite de belles vacances et un bel été à tous et aura le plaisir de vous retrouver le 1er septembre.

Possibilité de suivre les aventures de l'école à travers le blog : ecolesaintjosephmontregard.toutemonecole.fr

COLLECTIF FÊTES RURALES UNE FÊTE DE LA MUSIQUE EXCEPTIONNELLE



Près de 2000 personnes se sont déplacées pour venir participer à la soirée organisée par le Collectif Fêtes Rurales.

La scène ouverte a lancé la soirée avec le groupe Néandertal emmené par Didier Aubry et sa cornemuse.

Plusieurs accordéonistes accompagnés d'une chanteuse, regroupés pour l'occasion par Blandine Terrier, ont permis une introduction à la danse traditionnelle.

Ensuite, le groupe Di Mach a pu faire danser petits et grands lors du bal trad. Cela a été un véritable succès puisque la salle multi-activités était pleine à craquer.

La soirée fut ponctuée par un magnifique feu d'artifice avant que la tête d'affiche "Les Naufragés" embrase tout Montregard.

Pendant près de 2h, le groupe emmené par son mythique chanteur SPI, enchaînait ses chansons rock aux racines bretonnes devant un public conquis.

Une très belle soirée réussie pour le Collectif Fêtes Rurales !

FAMILLES RURALES

Ce premier semestre 2022 a permis de reprendre régulièrement et avec grand plaisir les activités habituelles de l'Association, d'en ajouter une nouvelle : la couture pour adultes, et d'en prévoir une supplémentaire pour la rentrée de septembre : la danse traditionnelle !!

FORUM INTERCOMMUNAL DES ACTIVITES DES ASSOCIATIONS

Nous participerons à ce Forum intercommunal des Activités des associations qui se déroulera le samedi 03 septembre 2022 de 9h à 12h30 au gymnase de DUNIERES, au cours duquel nous serons ravies de vous accueillir et vous exposer nos différentes activités.

ATELIER COUTURE POUR ADULTES

Depuis le mois de janvier un atelier de couture pour adultes se déroule une semaine sur deux le lundi après-midi de 13 h 30 à 16 h 30 dans la salle du premier étage de la Mairie de Montregard. Animées par Marie-Christine et Florence, ces séances permettent aux couturières novices ou confirmées de bénéficier d'un enseignement en matière de coupe à partir de patrons, de couture à la machine, de confection de sacs, pochettes, vêtements ou plus simplement de conseils pour des travaux personnels choisis. Ce sont des moments de partage convivial adaptés à chacune ou chacun grâce à la compétence et la bonne volonté des animatrices. N'hésitez pas à venir nous rejoindre dès la rentrée de Septembre.



FAMILLES RURALES

ATELIER COUTURE "LES PETITES MAINS MORGANAISES"

Comme d'habitude, pour la 8e année, ces séances pour les enfants de 8 à 14 ans ont lieu uniquement pendant les vacances scolaires, les mercredis en principe, de 14h à 17h, dans la salle du 1er étage de la Mairie de Montregard. Les jeunes couturières sont assidues pour mener à terme les ouvrages commencés puis progresser ! mais la crise Covid et les mesures sanitaires imposées ont parfois démotivé quelques participantes. Néanmoins des ateliers en Février et Avril ont été dirigés par Marie-Christine toujours dévouée, compétente et à l'écoute des souhaits des apprentis qui les suivent. Deux ateliers se dérouleront en début des vacances d'été, les 6 et 13 juillet.



Groupe MARCHE

Un bon groupe s'est formé grâce à la belle dynamique insufflée par Béatrice qui propose des marches les vendredis après-midi en principe mais parfois aussi à d'autres moments suivant le désir et/ou les possibilités de chacun/ne.

Les informations se transmettent par le moyen de l'application WhatsApp donc si vous êtes intéressés/ées, vous pouvez indiquer vos coordonnées afin de faire partie du groupe et de recevoir les propositions hebdomadaires. Une sortie particulièrement attractive a eu lieu le matin du 21 juin, jour du solstice d'été : la montée au sommet du Grand Felletin pour voir le lever des 3 soleils ! Bravo aux courageuses et courageux qui sont partis dès 4 h 30 marcher sur les chemins caillouteux à la lumière des frontales ! La saison se termine le vendredi 1er juillet par une marche de Chenereilles à Lavalette avec pique-nique à Flaviac pour tous ceux qui le souhaitent, marcheurs ou pas.

PRATIQUE DU YOGA

Toujours de nombreuses adeptes de la pratique du yoga pour participer aux séances à la Salle de la Maison des Sports et des Loisirs, ou à l'extérieur quand la météo le permet, le mercredi du 17 h 15 à 18 h 30. Anne sait parfaitement adapter et diriger son cours pour la satisfaction du groupe dans le respect des possibilités de chacune. Si méditer, dynamiser et relaxer votre corps, et votre esprit vous tente, venez faire l'expérience lors de la saison prochaine. Vous serez accueillis/es avec bienveillance.

RELANCE D'UNE SESSION "DANSE TRADITIONNELLE"

Sous l'impulsion de Blandine, l'association FR relancerait une session de DANSE TRADITIONNELLE, dès Septembre 2022, un mercredi sur deux, en soirée à un horaire à définir.

Pour ce faire, il est nécessaire de recenser les personnes potentiellement intéressées :

- Soit pour danser (découvrir, redécouvrir, transmettre ...)
- Soit pour jouer de la musique (accordéon, vielle, flûte ...)

Si l'activité vous intéresse et/ou pour tous renseignements, vous pouvez contacter dès à présent, Blandine TERRIER par téléphone et SMS au 06.19.31.04.60 ou par e-mail à l'adresse suivante : blandine.terrier@free.fr.

Blandine souhaite vivement instaurer un temps de convivialité, de sympathie et de partage aux débutants comme aux confirmés ! Vous êtes tous les bienvenus !

N'hésitez pas à en parler autour de vous.



Projet : "GROUPE D'ENTRAIDE"

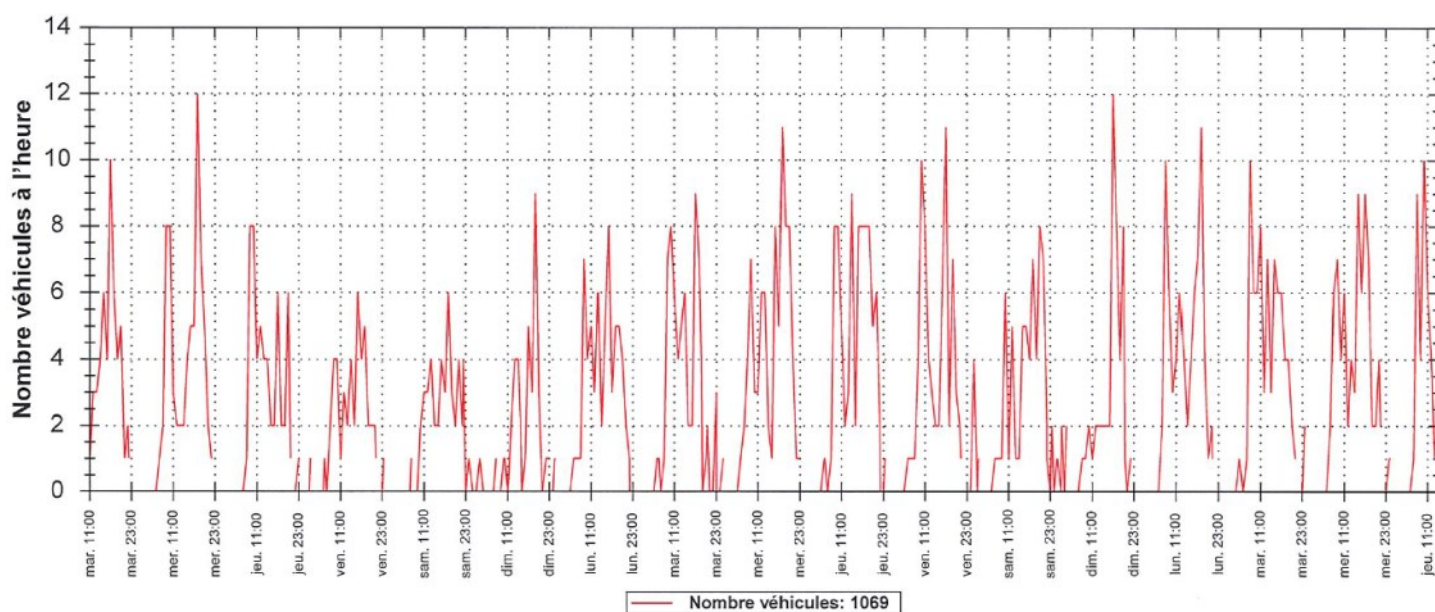
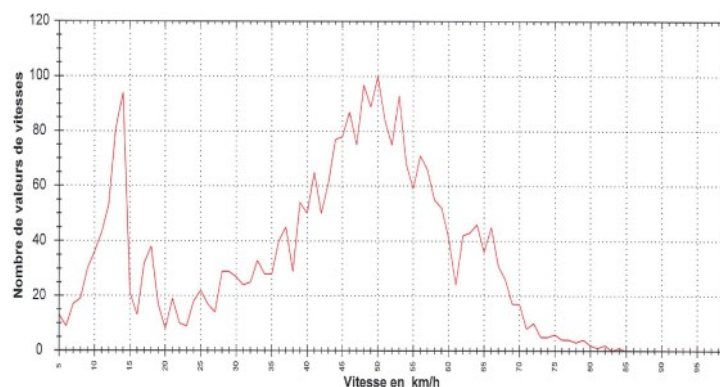
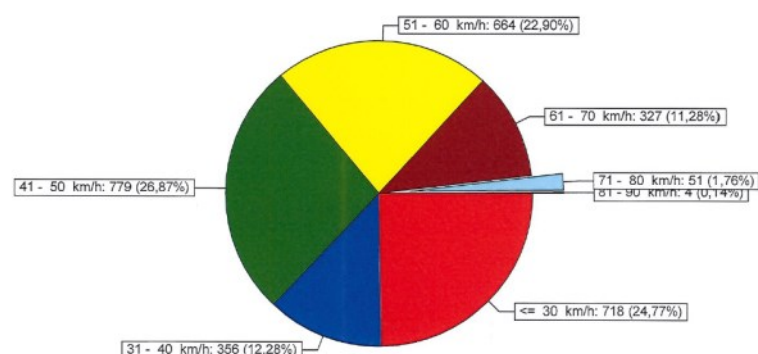
Cette création est toujours en projet ! et nous renouvelons notre demande à toutes celles et tous ceux qui ont un savoir, une compétence, un temps disponible, etc... et souhaite le partager, l'échanger avec des personnes qui offriraient d'autres possibilités en retour, de bien vouloir l'indiquer par mail à l'adresse de l'association ou au 04 71 59 93 11. Un groupe ainsi réalisé permet une entr'aide ponctuelle et de proximité pour des petits services dans tous les domaines et peut s'élargir en fonction des offres et des demandes formulées. Chacune et chacun peut donner et recevoir !

Toute demande, ou transmission de renseignements, sur les activités de l'Association Familles Rurales de Montregard peut être adressée à : famillesrurales.montregard@gmail.com

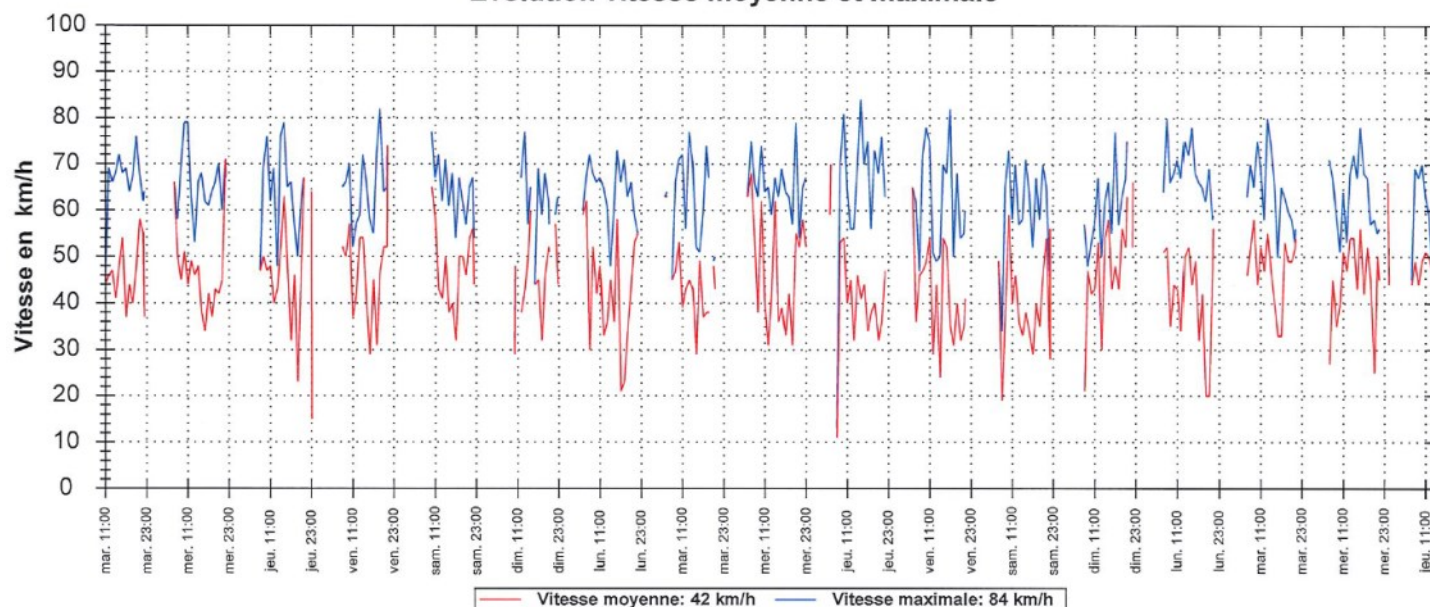
RADAR PEDAGOGIQUE

Un contrôle de vitesse préventif a été mis en place du 15 au 31 mars 2022 à proximité de l'école.

Voici les statistiques issues du radar



Evolution vitesse moyenne et maximale



RISQUE CANICULE ET INCENDIES

**N'attendez pas
les premiers effets
des fortes chaleurs.**



MAUX DE TÊTE



CRAMPES



NAUSÉES

Protégez-vous



RESTEZ AU FRAIS



BUVEZ DE L'EAU

**EN CAS DE MALAISE,
APPELEZ LE 15**

Pour plus d'informations :
0 800 06 66 66 (appel gratuit)
meteo.fr • #canicule

FEUX DE FORÊT ET DE VÉGÉTATION

PRÉVENIR LES DÉPARTS DE FEUX



Organiser les barbecues **loin de la végétation**, qui peut s'enflammer.



Jeter ses mégots **dans un cendrier** (et non au sol ou par la fenêtre de sa voiture.)



Réaliser ses travaux **loin de la végétation** et prévoir un extincteur à portée de main.

SE PROTÉGER DES FEUX



Donner l'alerte en appelant **le 112, le 18 ou le 114** (personnes malentendantes) et tenter de localiser le feu avec précision.



S'abriter dans un bâtiment. **La voiture n'est pas un endroit sûr** car facilement inflammable.



Rester **informé de la situation** et écouter les consignes des secours et/ou de la mairie.

**AYONS
LES BONS
RÉFLEXES**
feux-foret.gouv.fr



Ayons les bons réflexes pour éviter les départs de feu

9 feux de forêt sur 10 dix sont d'origine humaine et pourraient être évités en adoptant les bons réflexes :

- Vous êtes fumeur ? Le bon réflexe, c'est de jeter vos mégots dans un cendrier. Si vous fumez dans votre voiture, soyez vigilant, les cendres incandescentes peuvent partir depuis une fenêtre ouverte.
- Vous organisez un barbecue ? Le bon réflexe, c'est d'être sur une terrasse chez soi plutôt qu'en pleine nature, loin de l'herbe et des broussailles qui peuvent s'enflammer.
- Vous bricolez en plein air ? Le bon réflexe c'est de travailler loin de la végétation et d'avoir un extincteur à portée de main. Pensez également à entretenir et débroussailler votre jardin tout au long de l'année.

Le risque de départ de feu est encore plus important ces dernières semaines, alors que plusieurs départements sont en état de sécheresse sévère.

En cas d'incendie, j'appelle le 18, le 112 ou le 114 (pour les personnes sourdes ou malentendantes) et je reste à l'abri dans une habitation.

Plus d'informations : feux-foret.gouv.fr